

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

DÉLIBÉRATION n° 2026-12

Vote le 27 avril 2026

Adoption du budget primitif assainissement
– Exercice 2026.

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril 2026, le Conseil Municipal de la commune de LES CARS, dûment convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Florence BELAIR, Maire.

Etaient présents : AMIOT Leslie, BARATAUD Marie-Pierre, BAUDRU Christine, BELAIR Florence, BOUTINAUD Monique, BROUSSAUD Aymeric, CARLINI Matthieu, DELAUTRETTE Stéphane, DUFOURNEAU Gaël, GAYOT Loïc, GLOAGUEN Vincent, JOUHANNY Guy, LUBRANO Stéphanie, MALLEFONT René

Absents excusés : BERNARDAUD Gwénola

Ont donné pouvoir : BERNARDAUD Gwénola donne pouvoir à BARATAUD Marie-Pierre

Secrétaire de séance : BARATAUD Marie-Pierre

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-1 et suivants ;

Vu le projet de budget primitif présenté ;

Considérant les résultats du Compte Financier Unique assainissement 2025 qui lui ont été présentés le 5 février 2026 et l'affectation des résultats de ce Compte Financier Unique assainissement au budget primitif 2025,

Considérant que le budget primitif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses prévues pour l'exercice 2026 ;

DÉCIDE

- Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif assainissement de l'exercice considéré et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif assainissement 2026 annexé et qui peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
<i>PREVISIONS FONCTIONNEMENT</i>	58 150,85 €	54 563,60 €
<i>REPORT N-1 FONCTIONNEMENT (002)</i>		3 587,23 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	58 150,85 €	58 150,85 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
<i>PREVISIONS INVESTISSEMENT</i>	38 650,00 €	38 400,85 €
<i>REPORT N-1 INVESTISSEMENT (001)</i>		107 104,15 €
<i>RAR INVESTISSEMENT</i>	106 855,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	145 505,00 €	145 505,00 €
TOTAL CUMULE	203 655,85 €	203 655,85 €

- Le Conseil Municipal autorise à procéder à la fongibilité des crédits à hauteur de 7.5%.
- La présente délibération sera transmise à la Préfecture et au comptable public.
- La Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

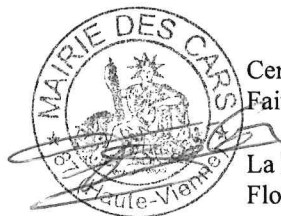
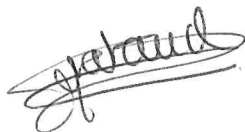
Publié le

ID : 087-218702900-20260507-DELIB_2026_12-BF

VOTE ☞ POUR : 15
☞ CONTRE : -
☞ ABSTENTION : -

La Secrétaire,

Marie-Pierre BARATAUD.



Certifié conforme,
Fait à Les Cars et délibéré en séance du 27 avril 2026

La Maire,
Florence BELAIR.